

Moyens financiers Agriculture 2026-2029 : ouverture de la procédure de consultation

Monsieur le Conseiller fédéral,

Le Conseil d'État de la République et Canton de Neuchâtel remercie la Confédération de lui donner la possibilité de faire part de son point de vue dans le cadre de cette consultation.

L'objectif consistant à favoriser encore davantage l'adaptation de la production agricole aux conséquences du changement climatique et à améliorer la résilience de l'approvisionnement en denrées alimentaires ainsi que la sécurité alimentaire est louable et nous le partageons. Cela a cependant des conséquences et l'agriculture fait ainsi face à de nouveaux défis, en particulier à de nouvelles exigences.

Le Conseil d'État estime que les charges supplémentaires imposées par de nouvelles orientations de la politique agricole devraient impérativement se coupler avec des moyens financiers à la hausse. C'est le cas dans la plupart des autres politiques publiques et l'agriculture ne devrait pas faire exception.

Nous soulignons encore que les hypothèses de la Confédération se basant sur une inflation annuelle de 1% paraissent très optimistes alors que la réalité actuelle montre un renchérissement nettement plus conséquent. Les contraintes de production, en augmentation ces dernières années, devraient donc logiquement entraîner une hausse et non une baisse du soutien de la Confédération.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller fédéral, à l'expression de notre haute considération.

Neuchâtel, le 22 janvier 2024

Au nom du Conseil d'État :

Le président,
A. RIBAUX

La chancelière,
S. DESPLAND